

Exécution de revêtements superficiels : enduits superficiels et matériaux bitumineux coulés à froid

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	SEPR-202604300734
Date limite de remise des plis	12/11/2026 à 10h00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

Département de la Seine-Maritime

Direction Générale Adjointe Aménagement et Mobilités

Direction des Routes - Service Entretien du Patrimoine Routier

Représentant : Le Président du Département de la Seine-Maritime

Adresse : Hôtel du Département

CS 56101

Quai Jean Moulin

76101 ROUEN CEDEX

Site internet : <https://www.seinemaritime.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

Le maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des routes du Département de la Seine-Maritime.

Le maître d'œuvre interne est :

- Lots 1 et 6 : Monsieur le Responsable de l'agence de Montville, ou son représentant ;
- Lots 2 et 7 : Monsieur le Responsable de l'agence d'Envermeu, ou son représentant ;
- Lots 3 et 8 : Monsieur le Responsable de l'agence de Forges-les-Eaux, ou son représentant ;
- Lots 4 et 9 : Monsieur le Responsable de l'agence de Saint-Romain-de-Colbosc, ou son représentant ;
- Lots 5 et 10 : Monsieur le Responsable de l'agence de Saint-Valery-en-Caux, ou son représentant.

■ Description de la prestation

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Exécution de revêtements superficiels : enduits superficiels et matériaux bitumineux coulés à froid**

Code CPV	Libellé CPV
45233140-2	Travaux routiers
Code nomenclature interne	Libellé
00.41	Revêtements superficiels

■ Caractéristiques principales du contrat

Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de contrat	Accords-cadres mono-attributaires de travaux à bons de commande avec un montant minimum annuel de 100 000,00 € HT et avec un montant maximum annuel de 2 500 000,00 € HT pour les lots 1 à 5 et avec un montant minimum annuel de 100 000,00 € HT et avec un montant maximum annuel de 1 000 000,00 € HT pour les lots 6 à 10 et en application des articles R2162-2, R2162-4 1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2-1° du Code de la commande publique
Structure	10 lots géographiques
Lieu d'exécution	Département de la Seine-Maritime
Durée	1 an, à compter de sa notification, reconductible 3 fois pour une période d'un an, par tacite reconduction, soit une durée maximale de 4 ans dans les conditions prévues à l'article 4 du CCAP.
Développement durable	Clauses et critère développement durable
Pénalité de retard	Les pénalités sont indiquées à l'article 8.1 du CCAP
Nature des prix	Prix unitaires
Variation des prix	Révisables

■ Allotissement et structure de la consultation

La consultation est décomposée en 10 lots :

OBJETS	MONTANTS ANNUELS HT
Lot 1 : Enduits superficiels d'usure - Agence de Montville	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 2 500 000,00 € HT
Lot 2 : Enduits superficiels d'usure - Agence d'Envermeu	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 2 500 000,00 € HT
Lot 3 : Enduits superficiels d'usure - Agence de Forges-les-Eaux	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 2 500 000,00 € HT
Lot 4 : Enduits superficiels d'usure - Agence de Saint-Romain-de-Colbosc	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 2 500 000,00 € HT
Lot 5 : Enduits superficiels d'usure - Agence de Saint-Valery-en-Caux	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 2 500 000,00 € HT
Lot 6 : Matériaux bitumineux coulés à froid - Agence de Montville	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 1 000 000,00 € HT
Lot 7 : Matériaux bitumineux coulés à froid - Agence d'Envermeu	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 1 000 000,00 € HT
Lot 8 : Matériaux bitumineux coulés à froid - Agence de Forges-les-Eaux	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 1 000 000,00 € HT
Lot 9 : Matériaux bitumineux coulés à froid - Agence de Saint-Romain-de-Colbosc	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 1 000 000,00 € HT
Lot 10 : Matériaux bitumineux coulés à froid - Agence de Saint-Valery-en-Caux	Avec un minimum annuel de 100 000,00 € et avec un maximum annuel de 1 000 000,00 € HT

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent. Néanmoins un même candidat (identifié par son numéro de SIREN) ne pourra se voir attribuer que deux lots maximums pour les lots 1 à 5 et deux lots maximums pour les lots 6 à 10.

Afin de maintenir leur candidature, les offres des filiales appartenant aux mêmes groupes devront démontrer leur autonomie commerciale (moyens humains, matériels et commerciaux distincts.)

À défaut, l'absence d'autonomie obligera à retenir la candidature ou l'offre remise en dernier par une filiale d'un groupe qui serait alors considéré comme provenant d'un soumissionnaire unique, conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique.

L'objectif est de garantir la disponibilité des équipes du titulaire pour ces programmes.

Les modalités d'attribution sont détaillées à l'article 4 du présent document.

■ Insertion par l'activité économique

Conformément à l'article L2112-2 du Code de la commande publique, ce contrat fait l'objet de considérations sociales détaillées dans le cahier des clauses administratives particulières (article 6.3 CCAP) et dans le présent règlement de consultation.

Le titulaire du contrat, s'engage à réserver à minima par accord-cadre 400 heures pour les lots 1 à 5 et 200 heures pour les lots 6 à 10, pour l'ensemble du montant des bons de commande **par an** à l'embauche de publics prioritaires dans le cadre de l'exécution du contrat.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition gratuitement le dossier de consultation, sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (générique si possible) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE), un par lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - ESU, et ses 3 annexes, commun pour les lots 1 à 5 :
 - Annexe 1 : Fiches de reconnaissance et suivi de chantier ;
 - Annexe 2 : Fiche opération ;
 - Annexe 3 : PV signalisation temporaire.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - MBCF, et son annexe, commun pour les lots 6 à 10 ;
 - Annexe 1 : Fiche de suivi de chantier MBCF ;
- Le cadre du dossier technique commun ESU pour les lots 1 à 5 ;
- Le cadre du dossier technique commun MBCF pour les lots 6 à 10 ;
- Le cadre du dossier développement durable commun pour les lots 1 à 10 ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) – Détail estimatif, commun pour les lots 1 à 5 ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) – Détail estimatif, commun pour les lots 6 à 10 ;
- Le cadre des sous-détails de prix ;
- Le tableau de répartition des coûts en % pour les ESU ;
- Le tableau de répartition des coûts en % pour les MBCF.

Le candidat reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ses pièces ou de son contenu, dès lors qu'il aura remis une offre.

■ Modification du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation. Si, pendant l'étude de dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions du présent article sont applicables en fonction de cette nouvelle date. En cas de report de la date limite de réception des offres, l'acheteur devra procéder à la publication d'un avis de publicité rectificatif sur les mêmes supports que la publication initiale.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>. À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel sur le profil acheteur.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement

L'accord-cadre sera attribué à une entreprise ou à un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Documents	Descriptifs
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie ou équivalent) https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie ou équivalent) https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
OU DUME	Document unique de marché européen (DUME disponible sur le site du Ministère de l'Économie et le profil acheteur MPE76) https://dume.chorus-pro.gouv.fr
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Quelques références Travaux en lien avec l'objet de l'accord-cadre	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Autres justificatifs	
Capacités professionnelles, techniques et financières sous-traitants	Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution de l'accord-cadre, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants mentionnant l'ensemble des informations précisées à l'article R.2193-1 du Code de la Commande Publique ainsi qu'une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Les documents demandés au présent article pour les candidats, excepté le DC1, doivent être fournis pour chaque membre du groupement le cas échéant.

La plateforme de dématérialisation MPE 76 dispose d'un espace de stockage sécurisé intitulé « coffre-fort électronique ». Cet espace est ouvert aux entreprises et permet d'y déposer les pièces relatives à la candidature.

Il est fortement conseillé aux candidats d'utiliser le coffre-fort électronique de la plateforme MPE 76 (disponible sur le compte de l'entreprise). Le coffre-fort électronique du compte entreprise de la plateforme MPE 76 permet au candidat de ne pas fournir à nouveau les mêmes pièces toujours valables dans le cadre d'une autre consultation lancée sur la plateforme MPE 76.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Lots 1 à 5 : Enduits superficiels d'usure

Documents	Descriptifs
Acte d'engagement	L'acte d'engagement dûment complété.
Bordereau des prix unitaires – Détail estimatif	Le bordereau de prix unitaires – détail estimatifs dûment complétés selon le cadre fourni pour chacun des prix, sans modification, au format Excel a minima, par lot candidaté. Afin de faciliter la complétude des documents, les prix unitaires renseignés dans le BPU disponible sur la plateforme MPE76 au format Excel, seront automatiquement reportés dans le fichier Excel du détail estimatif
Les sous-détails des prix	Le sous-détail des prix unitaire dûment complété pour les prix 2A, 5B, 5C, 5D, 5E, 5F, 5G, 7B, 7C
La pondération des coûts en %	Suivant le tableau fournis, la pondération en % des parts de main d'œuvre, fournitures, matériel et divers des prix 5B, 5E et 5G
Dossier technique	Le dossier technique selon le cadre fourni justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. (Commun aux lots 1 à 5)
Dossier développement durable	Le dossier développement durable selon le cadre fourni justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. (Commun aux lots 1 à 5)

Lots 6 à 10 : Matériaux bitumineux coulés à froid

Documents	Descriptifs
Acte d'engagement	L'acte d'engagement dûment complété.
Bordereau des prix unitaires – Détail estimatif	Le bordereau de prix unitaires – détail estimatif dûment complétés selon le cadre fourni pour chacun des prix, sans modification, au format Excel a minima, par lot candidaté. Afin de faciliter la complétude des documents, les prix unitaires renseignés dans le BPU disponible sur la plateforme MPE76 au format Excel, seront automatiquement reportés dans le fichier Excel du détail estimatif

Documents	Descriptifs
Les sous-détails des prix	Le sous-détail des prix unitaire dûment complété pour les prix 2A, 3A, 3B, 4A, 4B, 4D, 6A, 6B
La pondération des couts en %	Suivant le tableau fournis, la pondération en % des parts de main d'œuvre, fournitures, matériel et divers des prix 3A, 4A et 4B
Dossier technique	Le dossier technique intégrant le mémoire technique et le mémoire développement durable selon le cadre fourni justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. (Commun aux lot 6 à 10)
Dossier développement durable	Le dossier développement durable intégrant le mémoire technique et le mémoire développement durable selon le cadre fourni justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. (Commun aux lot 6 à 10)

■ Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>.

Les plis remis autrement que par voie électronique seront déclarés irréguliers. Toutefois, le Département se réserve le droit de régulariser les plis déclarés irréguliers.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction des Routes
Service Marchés et Domaine Public
3 avenue du Grand Cours – BP 73
76101 ROUEN CEDEX 1

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par un prestataire de services de confiance qualifié reconnu au sein de l'Union européenne. À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil de l'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critère de sélection des candidatures

1. Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature
2. Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet de l'accord-cadre

■ Critères de jugement des offres

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères	Compléments
1. Prix (60 points)	L'analyse financière des offres des entreprises est basée sur l'examen des bordereaux de prix unitaires et du montant TTC du détail estimatif remis par les candidats. Il sera noté sur 48 selon les sous-détails suivants : ▪ <i>La composante 1 est constituée du montant total du détail estimatif.</i> L'offre pour la composante 1 est notée sur 48 selon le sous-détail suivant : - L'offre la moins disante obtiendra la note de 48, - Les notes attribuées aux autres offres seront inversement proportionnelles à l'offre la moins disante de la manière suivante : • X : offre la moins disante • Y : offre analysée • Note : $(X/Y) \times 48$ ▪ <i>La composante 2 est constituée par la cohérence des prix unitaires 2A, 5C, 5D, 5E, 5F, 5G, 5I, 7C, 7B pour les ESU ou des prix unitaire 2A, 3A, 3B, 4A, 4B, 4D, 6A, 6B pour les MBCF. La cohérence des prix unitaires, notée sur 12 points</i> • <u>Note 1</u> : 6 points pour l'évaluation des écarts à la moyenne. • <u>Note 2</u> : 6 points pour l'évaluation de l'écart-type de l'ensemble des écarts. <u>Note 1</u> : Pour les prix du bordereau désigné ci-dessus, il sera procédé au calcul de

Critères	Compléments
	l'écart entre le prix proposé par le candidat et le prix moyen calculé sur l'ensemble des offres. Un prix X fois supérieur ou X fois inférieur au prix moyen se verra attribuer un écart de X. <i>Exemple : un prix 3 fois supérieur ou 3 fois inférieur se verra attribuer un écart de 3.</i> Il sera ensuite effectué le calcul de l'écart-type de l'ensemble des écarts ainsi que de la somme de l'ensemble des écarts pour chacune des offres de base. L'offre obtenant la plus petite somme des écarts se verra attribuer la note de 6. Les offres suivantes se verront attribuer une note calculée de la manière suivante : - note 1 = (plus petite somme des écarts) / (somme des écarts de l'offre considérée) x 6. <u>Note 2 :</u> Il sera ensuite effectué le calcul de l'écart-type de l'ensemble des écarts ainsi que de la somme de l'ensemble des écarts pour chacune des offres de base. L'offre obtenant le plus petit-écart type de l'ensemble des écarts se verra attribuer la note de 6. Les offres suivantes se verront attribuer une note calculée de la manière suivante : - note 2 = (plus petit écart-type de l'ensemble des écarts) / (écart-type de l'ensemble des écarts de l'offre considérée) x 6. Pour chaque offre, la note sur 12 est obtenue par addition des notes 1 et 2. La note finale sera calculée en additionnant la note de la composante 1 et la note de la composante 2
2. Valeur technique (30 points)	Elle sera notée sur 30 et appréciée au regard du dossier technique en fonction des sous critères suivants : Gestion de la qualité – 6 points Constituants et formulations - 9 points Procédures d'exécution - 9 points Dispositions relatives à l'échange d'information- 3 points Dispositions relatives à la prise en compte de l'hygiène et de la sécurité – 3 points
3. Développement durable (10 points)	Il sera noté sur 10 et apprécié au regard du dossier développement durable en fonction des sous critères suivants : Performance environnementale des moyens mise en œuvre 2 points Propositions innovantes pour la réduction du bilan carbone des produits - 2 points Propositions de l'entreprise pour renforcer la résilience des revêtements face aux changements climatiques - 2 points Insertion sociale – 4 points

Notation de l'insertion sociale en volume d'heure :

Dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre, le titulaire devra réaliser au minimum 400 heures d'insertion sociale pour les lots 1 à 5 et 200 heures d'insertion sociale pour les lots 6 à 10 en faveur de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, accueil de stagiaires, etc.).

Toute offre proposant un volume d'heures d'insertion inférieur à ce minimum de 400 heures pour les lots 1 à 5 ou de 200 heures pour les lots 6 à 10 sera réputée ne pas respecter les exigences de l'accord-cadre et pourra être déclarée irrégulière.

Les heures d'insertion proposées au-delà du minimum exigé seront analysées et valorisées dans l'appréciation de la qualité de l'offre.

Le nombre d'heures le plus élevé obtiendra la meilleure note, soit 4/4, sous réserve qu'il soit supérieur ou égal à 400 heures pour les lots 1 à 5 et 200 heures pour les 6 à 10. Les écarts de note seront proportionnels aux écarts d'heures proposées selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Nombre d'heures proposées par le candidat} / \text{Nombre d'heures le plus élevé}) \times 4$$

Notation globale :

La somme des notes par critère donnera une note globale par offre sur 100 points.

Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues.

L'offre la mieux classée sera retenue.

En cas de discordance constatée dans une offre, ce sont les prix du bordereau des prix unitaires qui prévaudront sur ceux du détail estimatif et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Régularisation des propositions

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Négociation

Les négociations sont interdites.

■ Modalités d'attribution

Chaque soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, voire pour l'ensemble des lots. Afin de garantir une répartition suffisante des prestations entre les opérateurs économiques et de préserver les conditions de concurrence, un même soumissionnaire ne pourra se voir attribuer plus de deux lots parmi les lots n°1 à 5 et plus de deux lots parmi les lots n°6 à 10.

L'attribution des lots sera réalisée selon l'ordre de priorité suivant :

- Lots n°1 à 5 (ESU) : 3, 2, 5, 1, 4
- Lots n°6 à 10 (MBCF) : 7, 6, 10, 8, 9

L'examen des attributions sera effectué successivement selon cet ordre. Lorsqu'un candidat classé premier sur un lot a déjà atteint le nombre maximal de lots pouvant lui être attribués au sein de la famille de lots concernée, ce lot sera attribué au candidat suivant dans le classement des offres.

En outre, indépendamment des conditions qui précèdent, les soumissionnaires appartenant à un même groupe de sociétés devront être en mesure de démontrer qu'ils disposent chacun des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à l'exécution simultanée des lots pour lesquels ils présentent une offre. L'acheteur pourra demander tout justificatif utile permettant de démontrer leur capacité à exécuter les prestations sans compromettre la bonne exécution des différents accords-cadres.

■ Documents à produire par l'attributaire

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Documents	Descriptifs
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion

Documents	Descriptifs
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre ces documents au stade du dépôt de leur offre.

Par ailleurs, et conformément à l'article R.2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.mpe76.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.35.58.35.03
Site internet : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#) dans son édition en vigueur à la date de consultation